



Le risque routier professionnel

Webinaire du 9 mai 2022 – 45 mn + 15 mn de questions/réponses

Webinaire du réseau Présanse Paca-Corse



Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de prévention et de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 137 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

Ce webinaire a été co-construit par les services AISMT 13, AIST 83, SAT Durance Luberon et ST Provence.

Les intervenantes

- Chloé BRAULT :

- Technicienne en prévention à l' AISMT 13

- Véronique FROSSARD :

- Assistante technique à l' AIST 83

- Claire NICLAS :

- Infirmière en santé au travail au SAT Durance-Luberon

- Fabienne DURET :

- Assistante technique au SAT Durance-Luberon

A également contribué à la réalisation de ce webinaire :

- Mourad TATAH :

- Médecin du travail au ST Provence

Sommaire

- Définition du risque routier professionnel et responsabilités
- Chiffres clés
- Facteurs de risques
- Les bonnes pratiques
- Veille réglementaire



Définitions et responsabilités

Définition du risque routier professionnel

▪ Le « risque **mission** » :

- Lors d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail

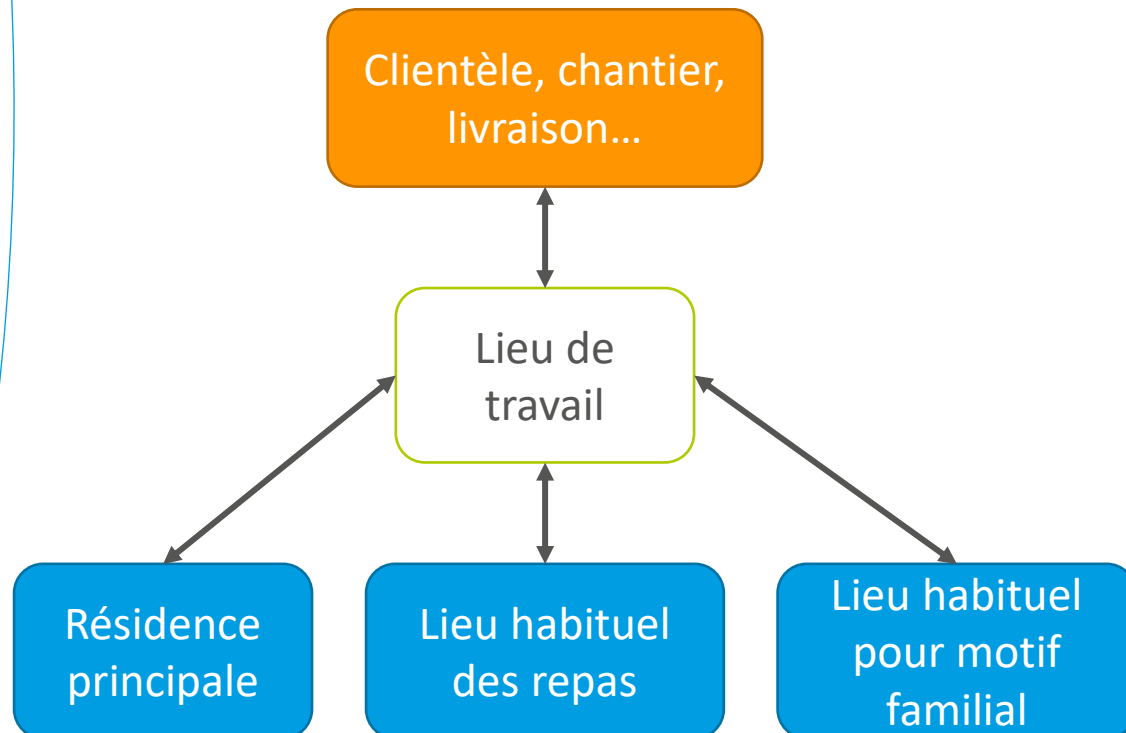
▪ Le « risque **trajet** » :

C'est un accident du travail qui survient pendant le trajet aller et retour entre le lieu de travail et

- La résidence principale
- Le lieu habituel pour motif familial
- Le lieu habituel des repas

Le trajet ne doit être détourné ou interrompu pour des motifs personnels, sauf en cas de nécessité de la vie courante.

Art L411-2 du Code de la sécurité sociale



Tous les salariés sont concernés par le risque routier :

- Salariés dont la conduite est le cœur du métier
 - Conducteurs poids lourd, taxi, commerciaux, ambulanciers, experts en assurances...
- Salariés qui doivent se déplacer fréquemment ou ponctuellement
 - Aide à domicile, agents d'entretien, chefs de chantiers, agents administratifs...
- Salariés qui se rendent sur leur lieu de travail ou leur lieu de restauration habituel

MISSION

TRAJET

Obligations des employeurs



- Le risque routier doit être abordé comme tous les autres risques professionnels.

Le risque routier encouru par le personnel en mission fait partie intégrante des risques professionnels et doit figurer dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) élaboré par l'entreprise.

- Dans la démarche d'évaluation des risques, l'employeur doit :
 - Mettre en œuvre des actions de prévention en appliquant les principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du Code du travail).
 - Informer et former les salariés sur les risques pour leur santé et leur sécurité (Art. R4141-2 du Code du travail).
 - Mettre en place une organisation et des moyens adaptés.

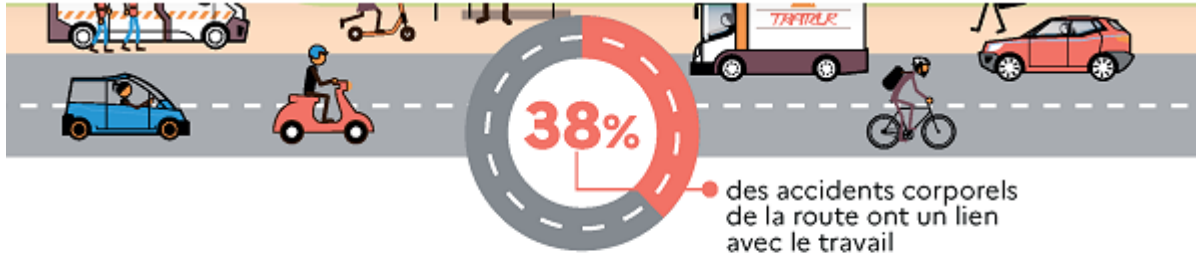
Responsabilités en cas d'accident de mission

- Dans un accident de mission, peuvent être engagées :
 - **La responsabilité pénale du salarié** en cas d'infraction au Code de la route ou d'accident corporel qu'il aurait occasionné.
 - Même s'il utilise le véhicule dans le cadre de son travail, il est considéré, sur l'espace public, comme un conducteur et tenu de respecter le Code de la route.
 - **La responsabilité pénale et civile du chef d'entreprise** s'il est établi un défaut de mesures de prévention de sa part à l'origine d'un accident de la route.
 - Défaut d'entretien du véhicule, charge de travail trop importante du conducteur (longs trajets, absence de pause).

Source : Art. L. 4122-1 du Code du Travail

Chiffres clés

Le risque routier professionnel est la 1^{ère} cause de décès au travail.



Les chiffres-clés

49 828 personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

11 656 victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



38 172 victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)

Sources : données 2020 agrégées du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation (ONISR), du régime général (CNAM) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Chiffres clés

Les conséquences des accidents routiers professionnels peuvent non seulement avoir de lourdes conséquences pour les travailleurs, mais également pour l'activité des entreprises.

Des conséquences graves



Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

Sources : données 2020 agrégées du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation (ONISR), du régime général (CNAM) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Causalités

■ 2015 à 2019 :

- L'alcool (> 0,5 g/l) : 1 accident mortel sur 5 20%
- Les stupéfiants : 1 accident mortel sur 7 15%
- Prise médicamenteuse : 1 accident mortel sur 25 4%
- Vitesse excessive ou inadaptée : 1 accident mortel sur 3 33%
- Téléphone portable / inattention : 1 accident mortel sur 9 11%
- Le refus de priorité : 1 accident mortel sur 10 10%

ONISR 2019

données **APAM 2019** (Auteur présumé d'accident mortel)

CESIR-III - Combinaison d'Études sur la Santé et l'Insécurité Routière, INSERM, 2016.

A vous de jouer !

- 1 demi de bière à 5° contient plus d'alcool qu'une coupe de champagne :
 - VRAI
 - FAUX



A vous de jouer !

- 1 demi de bière à 5° contient plus d'alcool qu'une coupe de champagne :
 - VRAI
 - ✓ FAUX



L'alcool : quelques chiffres

- Chaque année en France, près de **20 %** des accidents mortels sont dus à une prise excessive d'alcool. (1 accident sur 5)
- Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par **17,8** chez les conducteurs alcoolisés.
- Même à petite dose, l'alcool agit directement sur le cerveau.

Chiffres de la Sécurité routière

L'alcool : les altérations possible

- Dès les premières gouttes d'alcool, les risques sont réels :
 - Le champ visuel est rétréci.
 - La perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée.
 - La sensibilité à l'éblouissement est plus importante.
 - La vigilance et la résistance à la fatigue diminuent.
 - La coordination des mouvements est perturbée.
 - L'effet désinhibant de l'alcool amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à surestimer ses capacités.

Source : Sécurité routière

L'alcool : bon à savoir

- Quelle que soit la boisson alcoolisée, un « verre » (dose bar) représente à peu près la même quantité d'alcool :

1 VERRE D'ALCOOL = 10 G D'ALCOOL PUR = 0,2g/l en moyenne dans le sang =



Ballon de vin 12° (10 cl)	Verre de pastis 45° (2,5 cl)	Verre de whisky 40° (2,5 cl)	Coupe de champagne 12 ° (10 cl)	Verre d'apéritif 18° (7 cl)	½ de bière 5° (25 cl)
---------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Alcoolémie

- **Le taux maximal d'alcoolémie est atteint :**

- Au bout de **30 minutes** après absorption à jeun
- Au bout d'**une heure** si absorption accompagnée d'un repas (lipides et protides ralentissent l'alcoolémie)

1 verre standard = 10 g d'alcool pur Alcoolémie = 0,25 g/l

- **Il faut longtemps pour éliminer l'alcool :**

- 0,10 g à 0,15 g d'alcool éliminé par heure pour un sujet en bonne santé
- Il faut donc 6 heures pour éliminer un taux d'alcoolémie à 0,6 g/l
- L'alcoolisation peut donc persister le lendemain matin selon la quantité absorbée (Ex : 2,5 g/l à 20 heures => > 0,5 g/l à 7 heures)

L'alcool : ce que dit le Code de la route

- **Entre 0,5 g/l et 0,8 g/l dans le sang : contravention (6 points)**
 - Sauf pour permis probatoire et transport en commun : <0,2g/L
- **À partir de 0,8 g/l dans le sang : délit (6 points)**
- *Le refus de se soumettre au dépistage du taux d'alcoolémie est aussi un délit, sanctionné comme une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l dans le sang.*
- Sachez aussi qu'en cas d'alcoolémie positive, un conducteur impliqué dans un accident peut se voir limiter voire exclure de son droit à indemnité. Son assurance peut également être résiliée.
- **Dans le cadre des postes de sécurité (risque routier professionnel) : tolérance 0**

A vous de jouer !

- Si je conduis en ayant fumé du cannabis : je conduis moins vite, je ne prends donc pas de risques

VRAI

FAUX



A vous de jouer !

- Si je conduis en ayant fumé du cannabis : je conduis moins vite, je ne prends donc pas de risques

VRAI

FAUX



Les drogues : quelques chiffres

- Elles sont interdites et totalement incompatibles avec la conduite, car elles perturbent l'attention, les réflexes, la vigilance.
- Conduire sous l'effet du cannabis **double le risque** d'être responsable d'un accident mortel.
- La combinaison cannabis/alcool **multiplie ce risque par 29**

Chiffres de la Sécurité routière

Cannabis et conduite

Effets sur le comportement :

- Augmentation du temps de réaction
- Baisse de la vigilance
- Désorganisation de la coordination
- Diminution des capacités visuelles et auditives

En cas d'accident grave, la loi autorise la Police à faire des tests urinaires et sanguins

Les médicaments : quelques chiffres

- Les médicaments peuvent entraîner une somnolence, rendre moins attentif ou ralentir les réflexes.
- Ces effets **multiplient par 2 à 5** le risque d'accidents.
- Certains médicaments peuvent aussi altérer les capacités de jugement, rendre euphorique, gêner la vue, donner des vertiges, etc.

Les médicaments : bon à savoir

- Observer la boîte du médicament avant de le prendre et respecter les consignes données sur les pictogrammes de danger :



Soyez prudent
Ne pas conduire sans
avoir lu la notice



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis
d'un professionnel de santé



**Attention, danger : ne
pas conduire**
Pour la reprise de la conduite,
demandez l'avis d'un médecin

A vous de jouer !

- 17 heures de veille active équivalent à :
 - 0 g d'alcool dans le sang ?
 - 0,5 g d'alcool dans le sang ?
 - 1 g d'alcool dans le sang ?



A vous de jouer !

- 17 heures de veille active équivalent à :
 - 0 g d'alcool dans le sang ?
 - ✓ 0,5 g d'alcool dans le sang ?
 - 1 g d'alcool dans le sang ?



La somnolence : quelques chiffres

- 17 heures de veille active équivalent à **0,5 g d'alcool** dans le sang.
- Des micro-sommeils de **1 à 4 secondes** entraînent des endormissements.
- Sur autoroute, **1 accident mortel sur 3** est dû à l'endormissement au volant.



Chiffres de la Sécurité routière

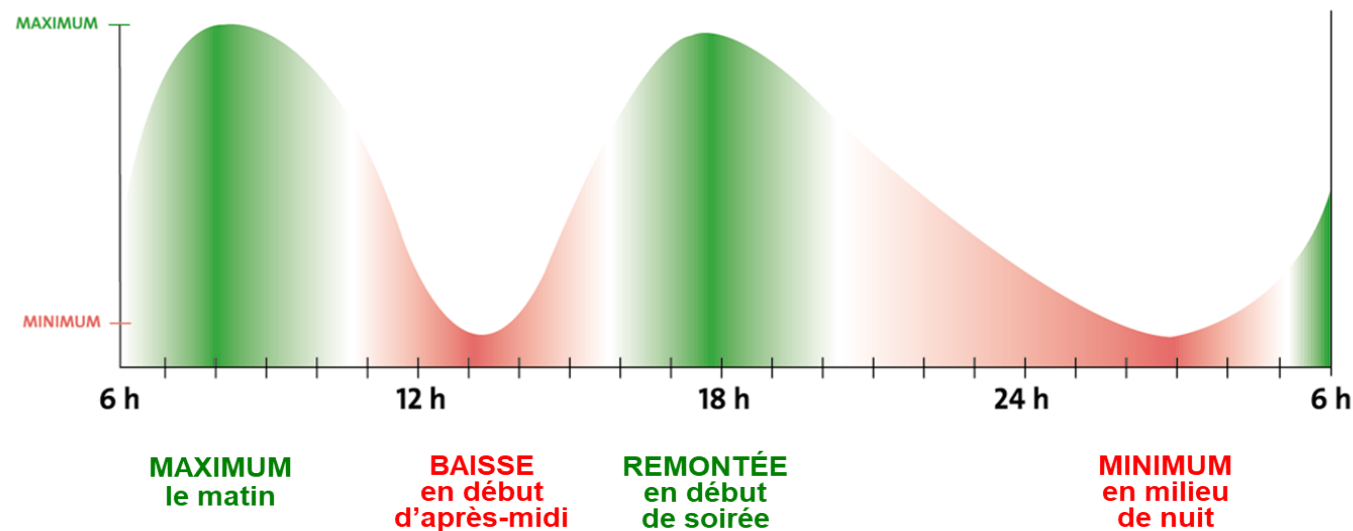
La somnolence : les signes qui ne trompent pas

- Difficulté à se concentrer sur sa conduite
- Fixité du regard (paupières lourdes, picotement des yeux, clignement des paupières)
- Bâillements répétés
- Engourdissement des jambes
- Besoin incessant de changer de position
- Raideurs de la nuque et des épaules, douleurs dorsales



La somnolence : les solutions

- Éviter de secouer la tête
- Dès les premiers signes arrêtez-vous et dormez 20 minutes
- Pause caféinée (café plus sieste) mais pas café seul
- Attention aux heures : vigilance accrue aux horaires les plus propices à l'endormissement



La vitesse : quelques chiffres

- La vitesse est la principale cause d'accidents
- C'est la 1ère cause de mortalité routière en France (1 accident sur 3)
- La vitesse est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant :
 - Elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps.
 - Elle aggrave les conséquences de l'accident, car plus la vitesse est élevée, plus le choc est violent.
 - Elle réduit le champs visuel.

Chiffres de la Sécurité routière

A vous de jouer !

- A 50 km/heure, sur route sèche, quelle est la distance d'arrêt totale ?
 - 17 mètres
 - 26 mètres
 - 36 mètres






A vous de jouer !

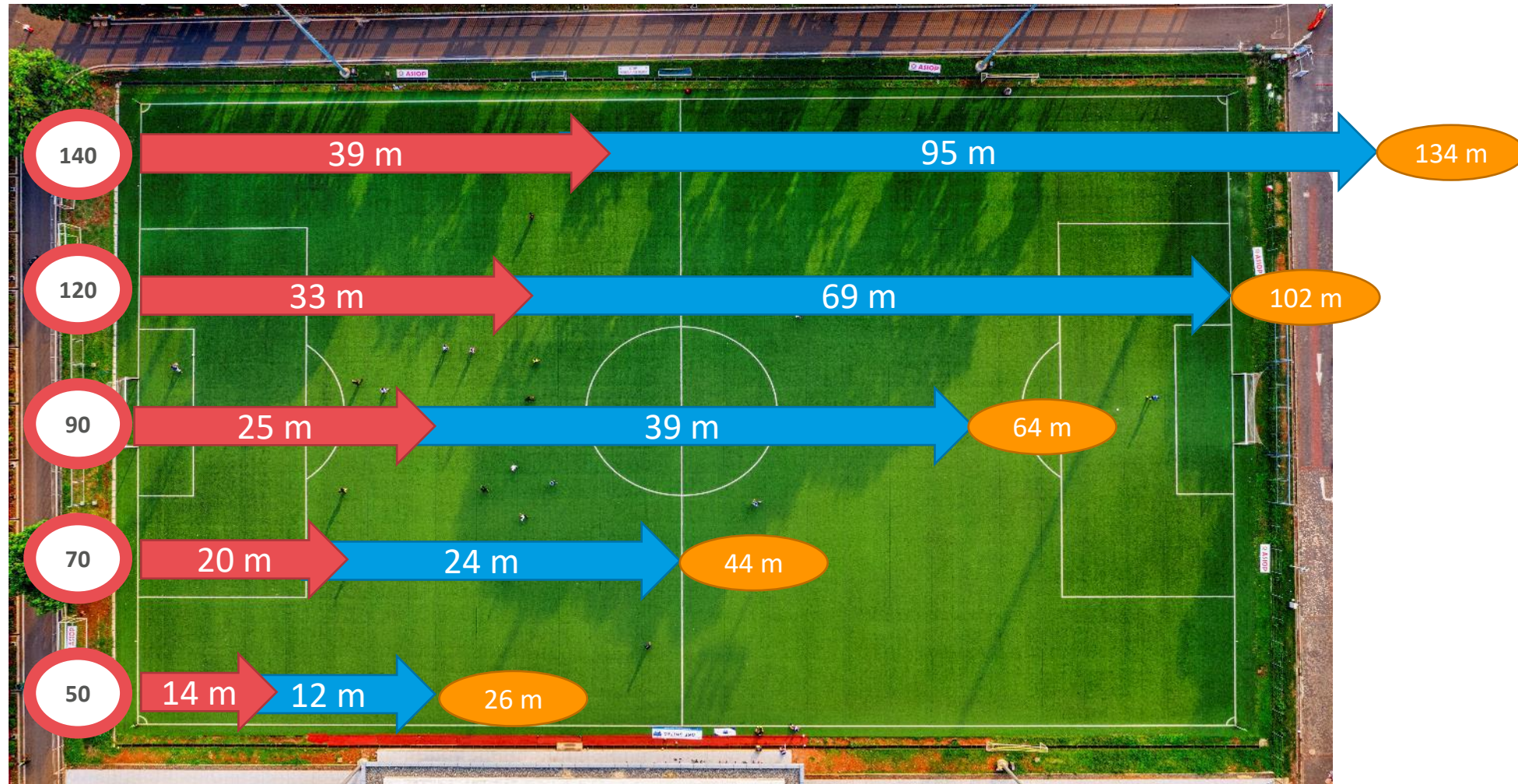
- A 50 km/heure, sur route sèche, quelle est la distance d'arrêt totale ?
 - 17 mètres
 - 26 mètres
 - 36 mètres



Freinage et vitesse

Les distances d'arrêt augmentent en fonction de la vitesse

-  Distance de réaction
-  Distance de freinage
-  Distance d'arrêt totale



A vous de jouer !

- Téléphoner au volant n'est pas plus risqué que de discuter avec son passager :
 - VRAI
 - FAUX



A vous de jouer !

- Téléphoner au volant n'est pas plus risqué que de discuter avec son passager :
 - VRAI
 - FAUX



Le téléphone : quelques chiffres

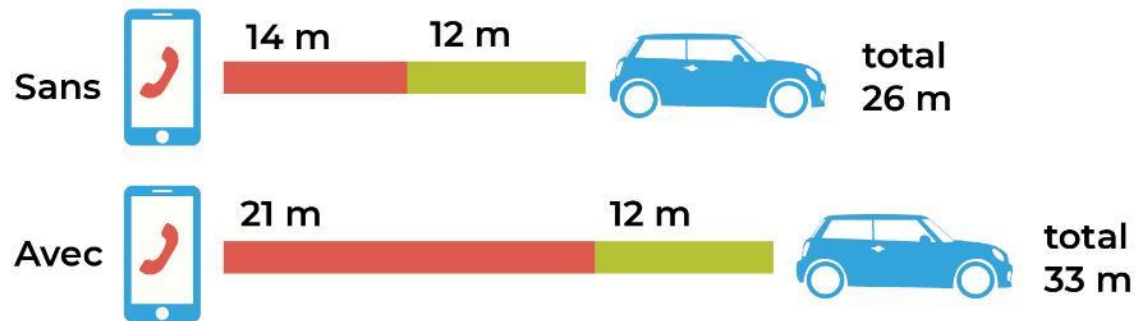
- Téléphoner au volant **multiplie par 3** le risque d'accident.
- Écrire un message en conduisant **multiplie par 23** le risque d'accidents.
- Envoyer ou recevoir un message nécessite de quitter la route des yeux **5 secondes** en moyenne.

Chiffres de la Sécurité routière

Le téléphone : bon à savoir

- Les distances d'arrêt augmentent en cas d'utilisation du téléphone

DISTANCES MOYENNES D'ARRÊT À 50 KM/H



Distance parcourue pendant le temps de réaction

Distance moyenne de freinage sur sol sec et horizontal (elle peut être doublée sur route mouillée ou en cas de glissement).

Le téléphone : bon à savoir

- **Téléphoner au volant modifie votre comportement sur la route :**
 - Diminution des contrôles dans vos rétroviseurs et des angles morts
 - Tendance à zigzaguer et à mordre la ligne
 - Moindre attention portée à la signalisation et aux autres usagers
 - Augmentation du temps de réaction (de 30 à 70 %)
- **L'utilisation du téléphone, même en bluetooth, n'est pas comparable à une discussion avec un passager :**
 - Un passager s'arrête de parler s'il voit surgir une difficulté
 - Un passager alerte le conducteur lorsqu'il ressent un sentiment de danger

Le téléphone : ce que dit le Code de la route

Interdit

- L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite.
- Kit main libre interdit (oreillette)

Toléré

- Concernant les dispositifs bluetooth, leur usage n'est pas interdit par le Code de la route. Toutefois, un conducteur qui n'est pas en mesure d'effectuer « commodément et sans délai les manœuvres qui lui incombent » peut se voir verbaliser (amende de 35 €).

D'autres facteurs de risques à prendre en compte

■ La vision

- 20 % des responsables d'accidents de la circulation ont une déficience visuelle.
- 90 % des infos sont transmises par l'œil au conducteur.
- La nuit, l'acuité visuelle diminue.

■ Audition

- Bien entendre permet de bien se situer dans l'environnement et d'interpréter les informations sonores.

■ L'état du véhicule

- Rouler avec un véhicule sous-équipé ou en mauvais état constitue un danger.

D'autres facteurs non maîtrisables

- État des infrastructures: revêtement, nids de poule, signalétique...
- Comportement des autres usagers de la route : les autres automobilistes, mais également les piétons, les cyclistes...
- Survenue d'animaux
- Les conditions météorologiques
 - Elles peuvent modifier les distances de freinage (pluie, neige, verglas) et altérer la visibilité (brouillard, éblouissement).
- Etc.

Les bonnes pratiques

- Organiser les déplacements.
- Contrôler régulièrement son véhicule et informer sa hiérarchie en cas d'anomalies.
- Dans tous les cas, respecter le Code de la route.
- Vérifier régulièrement la validité de son permis de conduire.
- Pour les véhicules utilitaires :
 - Séparer la partie habitacle de conduite du chargement.
 - Arrimer et répartir les charges dans le volume réservé au chargement.
 - Adapter la capacité et la puissance du véhicule au chargement.

Veille réglementaire

■ Loi téléphone

- Depuis le 22 mai 2021, le décret n° 2020-605 du 18 mai 2020 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière stipule que tout conducteur qui tient son téléphone en main en même temps qu'il commet une autre infraction risque la rétention et la suspension du permis de conduire pour une durée maximale de 6 mois.

■ Équipement hiver

- Décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale
- <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux#:~:text=%C3%80%20partir%20de%202021%2C%20chaque,%2C%20massif%20jurassien%2C%20Pyr%C3%A9n%C3%A9es%2C%20massif>

Veille réglementaire

■ 80km/h

- Au 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée passe de 90 à 80 km/h sur ces routes où la mortalité routière est la plus forte (décret n° 2018-487 du 15 juin 2018).
- [https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-vitesse-et-la-conduite/abaissement-de-la-vitesse-maximale-autorisee-de-90-80#:~:text=Au%201er%20juillet%202018%2C%20la,487%20du%2015%20juin%202018\)](https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-vitesse-et-la-conduite/abaissement-de-la-vitesse-maximale-autorisee-de-90-80#:~:text=Au%201er%20juillet%202018%2C%20la,487%20du%2015%20juin%202018))

■ EDPM (engin de déplacement personnel motorisé)

- La création d'une réglementation dédiée par le décret du 23 octobre 2019
- <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/reglementation-des-edpm>

Consultez nos ressources documentaires !

Sur notre site

WWW.PRESANSE-PACACORSE.ORG



Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Ressources », filtre « Type de document/Webinaire »

The screenshot displays the 'Ressources' page on the Présanse website. The navigation bar at the top includes 'Présanse Paca-Corse', 'Santé au travail', 'Ressources' (highlighted with a red box), 'Le réseau', 'Actualités', 'Agenda', 'Espace Emploi', and 'Quiz prévention'. The main content area shows 11 results for 'Ressources'. Each result includes a thumbnail, a title, a subtitle, and a date. The search filters on the right include 'Recherche libre', 'Public' (Employeurs, Employeurs et salariés), 'Type de document' (highlighted with a red box, showing 'Webinaire - Replay et support PDF' with 11 results), and 'Date de publication'.

Thumbnail	Title	Subtitle	Date
	Replay webinaire "Covid-19 : la vaccination, un outil de prévention efficace"	Webinaire - Replay et support PDF	31/1/2022
	Replay webinaire "Comment réussir le maintien en emploi de vos salariés ?"	Webinaire - Replay et support PDF	13/1/2022
	Replay webinaire "Radon, un risque invisible : vous êtes peut-être concerné !"	Webinaire - Replay et support PDF	
	Replay webinaire "Comment faire face aux changements du monde du travail ?"	Webinaire - Replay et support PDF	18/10/2021
	Replay webinaire "Après la crise, revenir au bureau : les risques à anticiper et les solutions"	Webinaire - Replay et support PDF	18/10/2021
	Replay webinaire "Gestion Covid-19 en entreprise"	Webinaire - Replay et support PDF	18/10/2021
	Replay webinaire "Chef d'entreprise, pensez à votre santé !"	Webinaire - Replay et support PDF	18/10/2021
	Replay webinaire "Prévenir les risques psychosociaux pour une meilleure qualité de vie au travail"	Webinaire - Replay et support PDF	
	Replay webinaire "Addictions : Informer, Sensibiliser, Prévenir et Aider"	Webinaire - Replay et support PDF	
	Le risque routier professionnel	Webinaire - Replay et support PDF	20/5/2021

Posez vos questions !

15 minutes de questions/réponses

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.presanse-pacacorse.org

*Sources : les SSTI de Présanse Paca-Corse, INRS,
Association de prévention routière, Sécurité routière*

Illustrations : Pixabay, Freepik, Inpes